



Pays Vallée de la Sarthe

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2024

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE

Table des matières

.....	3
EDITO – LE MOT DU PRESIDENT	3
1. LE SYNDICAT MIXTE : RÔLE ET ORGANISATION.....	4
A. Rôle du Pays Vallée de la Sarthe.....	4
B. Gouvernance du Pays	5
Le Comité syndical.....	5
Le Bureau syndical.....	5
Le Conseil de développement	5
C. Les moyens	7
D. Exécution du budget 2024 :.....	7
Détail des dépenses de fonctionnement 2024 :	8
Détail des Recettes de fonctionnement 2024 :	8
Synthèse du compte administratif 2024 :	9
2. LA MISE EN ŒUVRE D’UN PROJET PARTAGE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	10
A. Le Pays Vallée de la Sarthe, porteur d’un PCAET ambitieux	10
Le PCAET en quelques chiffres	10
Les objectifs chiffrés du PCAET	11
Le plan d’actions du PCAET	11
La mise en œuvre du PCAET en 2024.....	12
B. UN OUTIL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE : LE SCOT	32
3. DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	34
A. Le programme LEADER 2014-2022.....	34
B. Le programme LEADER 2023-2027	36

EDITO – LE MOT DU PRESIDENT



20 ans au service du territoire et de celles et ceux qui y vivent

En 2023, nous célébrons les 20 ans du Pays Vallée de la Sarthe. L'occasion de souligner l'engagement des élus et des équipes techniques qui se sont succédé au service du territoire et de celles et ceux qui y vivent. Je tiens ici à les saluer et à leur adresser tous mes remerciements.

Dès ses origines, notre Pays Vallée de la Sarthe a développé des stratégies de projets, et des logiques de coopération visant à fédérer les acteurs locaux dans le cadre de programmes, dont certains, très tôt, portaient des enjeux environnementaux désormais devenus incontournables. Je pense notamment à notre premier Bilan carbone réalisé en 2009, à notre Plan climat énergie territorial (PCAET) et au Programme local de prévention des déchets élaborés tous les deux dès 2010. Je pense aussi à SARHA, première Plateforme territoriale pour la rénovation énergétique (PTRE) créée dans le département en 2021. Le succès de SARHA a été immédiat et il ne se dément pas. Il prouve, s'il en était besoin, qu'une structure comme la nôtre peut toucher au cœur de la vie des habitants et leur apporter, en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires, des réponses très concrètes sur des sujets essentiels.

Il est clair que notre trajectoire est celle d'un « Pays en transition ». En travaillant les questions de l'autonomie et de la sobriété énergétiques, de la résilience alimentaire, de la démocratie locale, nous consolidons une vision politique moderne en prise avec les réalités d'aujourd'hui. Je forme le vœu que le Pays Vallée de la Sarthe poursuive sur cette voie et avec cet esprit participatif qui le caractérise.

Emmanuel Franco
Président du Pays Vallée de la Sarthe

1. LE SYNDICAT MIXTE : RÔLE ET ORGANISATION

Créé en 2002, le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, s'étend sur un territoire d'environ 78 000 habitants au sud-ouest de la Sarthe, entre Le Mans et Angers. Il est constitué des Communautés de communes :

- Pays Sabolien
- LBN Communauté
- Val de Sarthe
- Conseil Départemental de la Sarthe



A. Rôle du Pays Vallée de la Sarthe

Né de la volonté des élus de porter un projet de développement commun, il est un outil de coopération politique, d'ingénierie et d'animation au service du projet de territoire défini dans sa charte. Les statuts, modifiés en 2018, prévoient :

■ Des compétences obligatoires

- La définition et la mise en œuvre des objectifs et programmes d'aménagement solidaire et de développement durable d'intérêt collectif (économie, tourisme, environnement, culture et social)), notamment à travers la Charte de Territoire et tout autre document stratégique ;
- L'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, environnementaux, culturels ;
- Déchets, préservation de la biodiversité, amélioration des services aux populations...) induits par les objectifs et programmes définis précédemment (Plan Climat Énergie Territorial), programme européen LEADER, Programme Local de Prévention des Déchets et autres) ;
- Une compétence limitée, en matière d'investissement, aux opérations structurantes à l'échelle du Pays décidées dans le cadre de ce syndicat ;
- La conclusion avec l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental ou avec tout autre partenaire des conventions ou des contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement solidaire et de développement durable.

■ Des compétences optionnelles

- Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale
- Élaboration, animation et suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial

■ Des habilitations statutaires

Par délibération n°22-2024 en date du 15 octobre 2024, le Comité Syndical a validé la modification des statuts du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe afin d'y inscrire l'habilitation statutaire suivante :

« Le Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe peut se voir confier, par voie de convention, la réalisation de prestations de service, en vue de l'exercice de ses compétences obligatoires et optionnelles, en direction de ses membres ou de tiers (non-membres), notamment :

- *L'animation, la coordination et la gestion du Service d'Accompagnement pour la Rénovation de l'HABitat (SARHA) pour la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe*
Le fonctionnement du service SARHA est réglé par convention entre ses membres. »

B. Gouvernance du Pays

Le Comité Syndical

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires du Syndicat Mixte. Les membres se répartissent en deux collèges :

- Le collège des Communautés de communes, constitué de 12 titulaires et 12 suppléants pour chacune des Communautés de communes ;
- Le collège des Conseillers départementaux de territoire.

Le Comité Syndical élit le Président, puis le Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical

Il est composé de dix membres (en vert dans le tableau page 6) et du Président. Il se réunit sur les questions budgétaires, de stratégie générale et de gestion des salariés. Il a par ailleurs reçu délégation de compétences pour donner les avis relatifs à l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme.

6 réunions de Comité Syndical en 2024 :

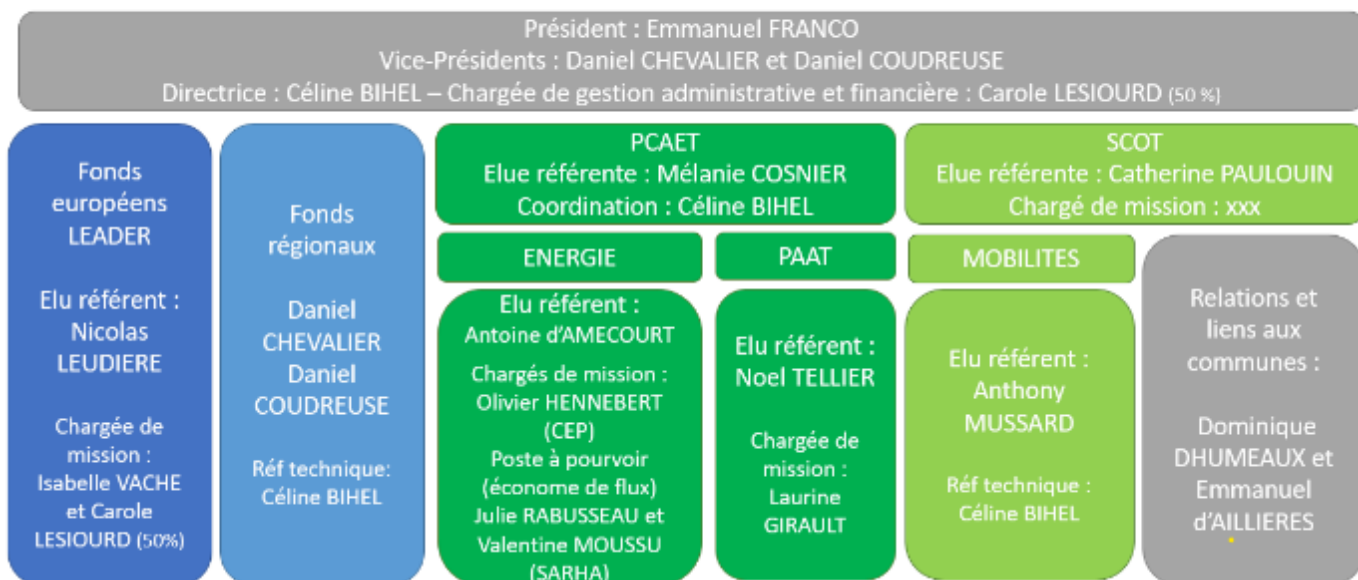
- Le 30 janvier à Parcé
- Le 27 février à Malicorne
- Le 26 mars à Brûlon
- Le 25 mai à Avoise
- Le 15 octobre à Brûlon
- Le 17 décembre à Noyen

4 réunions de Bureau en 2024 :

- Le 16 janvier 2024 à Noyen
- Le 21 mai 2024 à Brûlon
- Le 3 septembre 2024 à Brûlon



Organigramme du Pays Vallée de la Sarthe – Décembre 2024



Le Conseil de développement

Organe consultatif composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire et d'organismes institutionnels et/ou qualifiés, il s'organise librement.

Le Conseil de développement peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays.

Composition du Comité syndical au 31 décembre 2023 (MàJ le 25/01/2023)

	Titulaires (36 élus)	Suppléants (36 élus)
CDC Val de Sarthe	Monsieur Emmanuel D'AILLIERES	Madame Caroline ROTON-VIVIER
	Monsieur Dominique DHUMEAUX	Monsieur Hervé FONTAINEAU
	Monsieur Rémy FROGER	Monsieur Yannick HEULIN
	Monsieur Francis HOURQUEBIE	Monsieur Jean-Paul BOISARD
	Madame Sylvie LE DRÉAU	Madame Martine COUET
	Monsieur Joël LEPROUX	Monsieur Wilfried GEORGET
	Monsieur Patrick MAUBOUSSIN	Madame Carole ROGER
	Monsieur Roger PIERRIEAU	Monsieur Hyacinthe MACE
	Monsieur Dominique ROUSSEAU	Monsieur Loic JARROSSAY
	Madame Catherine TAUREAU	Monsieur Pierre HUBERT
	Monsieur Noël TELLIER	Monsieur Lionel HUBERT
	Monsieur Damien GAUTELIER	Monsieur Lionel BOURY
	CDC Pays Sabolien	Monsieur Claude DAVY
Madame Mélanie COSNIER		Madame Nicole FOUCAULT
Monsieur Antoine D'AMECOURT		Monsieur Eric DAVID
Madame Corinne KALKER		Monsieur Joël ETIEMBRE
Monsieur Pascal LELIEVRE		Madame Martine CNRKOVIC
Monsieur Jean-Louis LEMAITRE		Madame Dominique HUET
Monsieur Jean-Louis LEMARIE		Monsieur Thierry BOUVET
Monsieur Nicolas LEUDIÈRE		Monsieur Jean-Pierre FERRAND
Monsieur Pierre PATERNE		Monsieur Xavier FALLARD
Madame Brigitte TETU-EDIN		Monsieur Daniel REGNER
Madame Emma VERON		Monsieur Michel GENDRY
Monsieur Jean-François ZALESNY		Madame Laurence BATAILLE
CDC Loué-Brûlon-Noyen		Monsieur Marc BAUDRY
	Monsieur Michel BRIFFAULT	Monsieur Jean-Claude MARIENNE
	Monsieur Daniel COUDREUSE	Madame Gisèle BERNIER
	Monsieur Emmanuel DUHAMEL	Monsieur Stéphane CRIBIER
	Monsieur Christian GILLES	Monsieur Jérôme CADORET
	Monsieur Maurice DULUARD	Monsieur Thierry PAYEN
	Monsieur Michel LEGENDRE	Monsieur Franck DEGRANGES
	Monsieur Anthony MUSSARD	Madame Pascale KRAMAROV
	Monsieur Jean Louis MORICE	Monsieur Michel CHARMETON
	Monsieur Régis NOIR	Monsieur Guillaume LETEIL
	Madame Catherine PAULOUIN	Madame Maryline JOYAU
	Monsieur Gaëtan VALLEE	Monsieur Christian CHOTARD
Conseillers Départementaux	Monsieur Joël METENIER	Canton de Loué
	Madame Catherine PAINEAU	
	Monsieur Emmanuel FRANCO	Canton de La Suze
	Madame Delphine DELAHAYE	
	Monsieur Daniel CHEVALIER	Canton de Sablé
Madame Martine CRNKOVIC		

En bleu : changements depuis le 31.12.2020

En vert : membres du Bureau

C. Les moyens

■ Les moyens humains : au 31 décembre 2024, l'équipe du Pays compte 7 agents contractuels



**Directrice et
Responsable PCAET :**

Céline Bihel
(depuis le 03.08.20)



**Chargée de gestion
admin & financière :**

Carole Lesiourd
(depuis le 16.03.20)



**Chargée de mission
LEADER :**

Isabelle Vaché
(depuis le 01.09.15)



**Conseiller en énergie
partagé :** Olivier

Hennebert-Thierry
(depuis le 03.04.2017)



**Chargée de mission
rénovation énergétique :**

Julie Rabusseau
(depuis le 01.12.20)



**Chargée de mission
agriculture & alimentation :**

Laurine Girault
(depuis le 13.09.21)



**Chargée de mission ECFR
SARHA :**

Valentine Moussu
(depuis le 13.06.22)

■ Les ressources

Les ressources financières du Pays proviennent des cotisations des communautés de communes membres (2,25€/habitant/an), du Conseil Départemental (30 000€/an) et des diverses subventions (Europe, Etat, DRAAF, ADEME, Conseil Régional, etc.). Le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) fait, en plus de diverses subventions mobilisées, l'objet d'un financement spécifique de la part des collectivités adhérentes (1€/an/habitant).

Adhésion 2024
2,25 € par
habitant

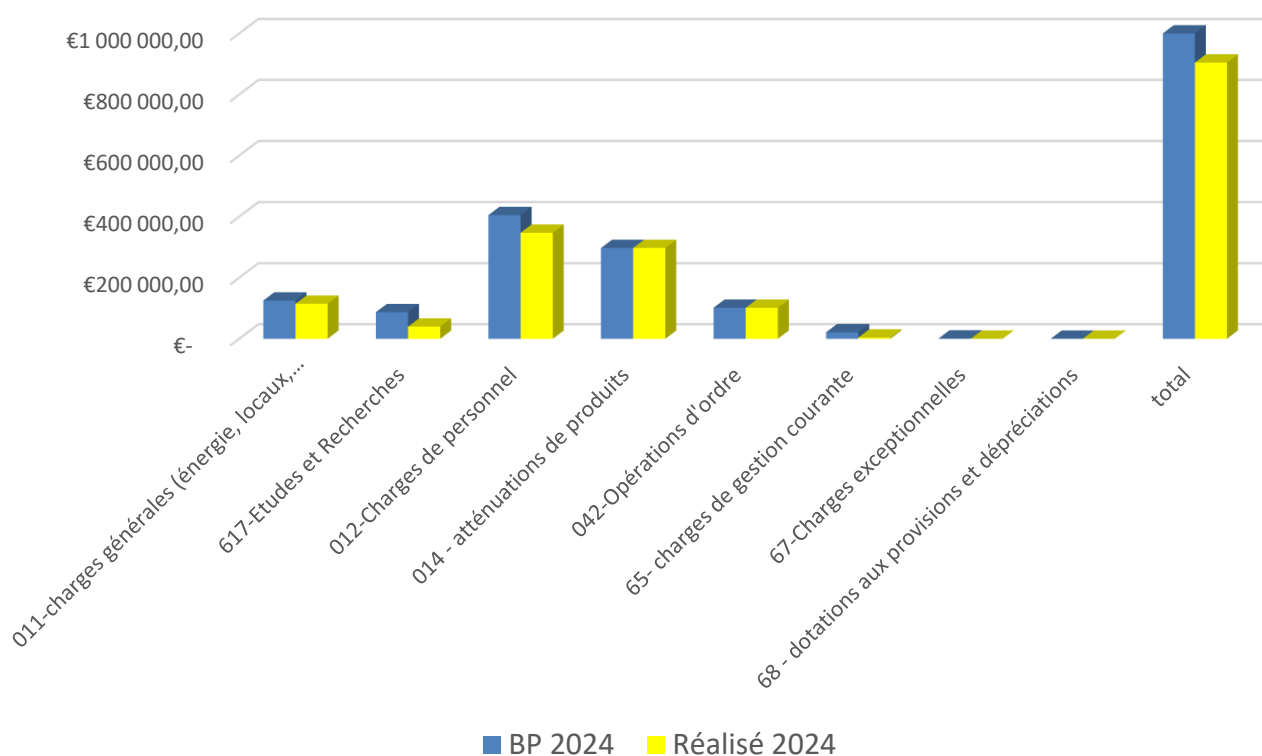
D. Exécution du budget 2024 :

	Dépenses réelles			Recettes réelles	
	Budget voté	Réalisé	RAR	Budget voté	Réalisé
Fonctionnement	1 038 771 €	904 559 €	0 €	1 038 771 €	1 221 522 €*
Investissement	300 280 €	28 932 €	0 €	300 280 €	305 772 €

*Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 281 249 €.

Le résultat net en fonctionnement 2024 est estimé à 35 614 € (pour rappel en 2023 : -8 260 € et -110 563€ en 2022).

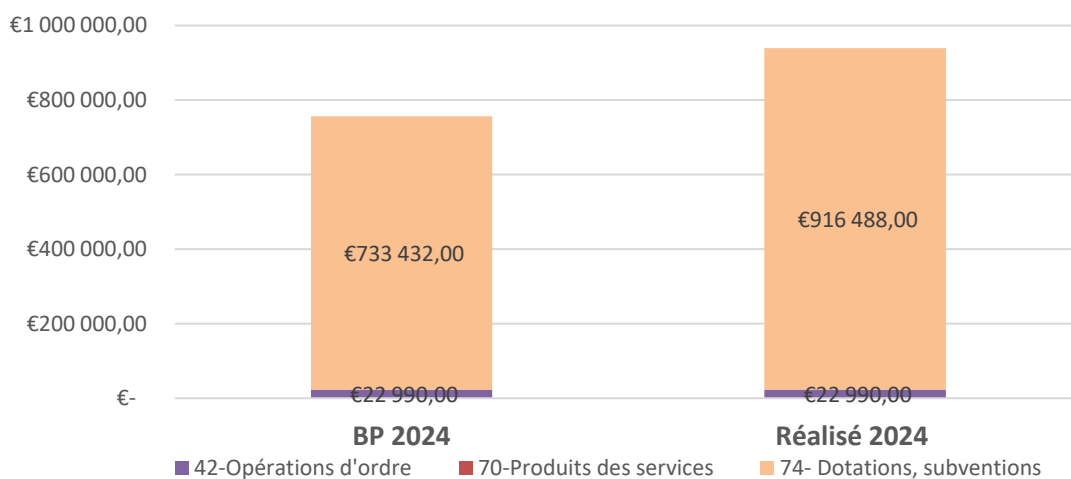
Détail des dépenses de fonctionnement 2024 :



Globalement, les dépenses de fonctionnement réalisées sont inférieures aux prévisions (-134 000 €), ce qui s'explique par :

- Le compte « 012 – Charges de personnel » : les difficultés de recrutement sur le poste « économe de flux », alors que les dépenses étaient prévues au budget
- Le compte « 617- Etude & Recherches » : 40 000 € réalisés contre 90 000 € inscrits au budget, en lien avec le décalage du Plan Paysage et Transition énergétique, dont la clôture est prévue au 1^{er} trimestre 2025.

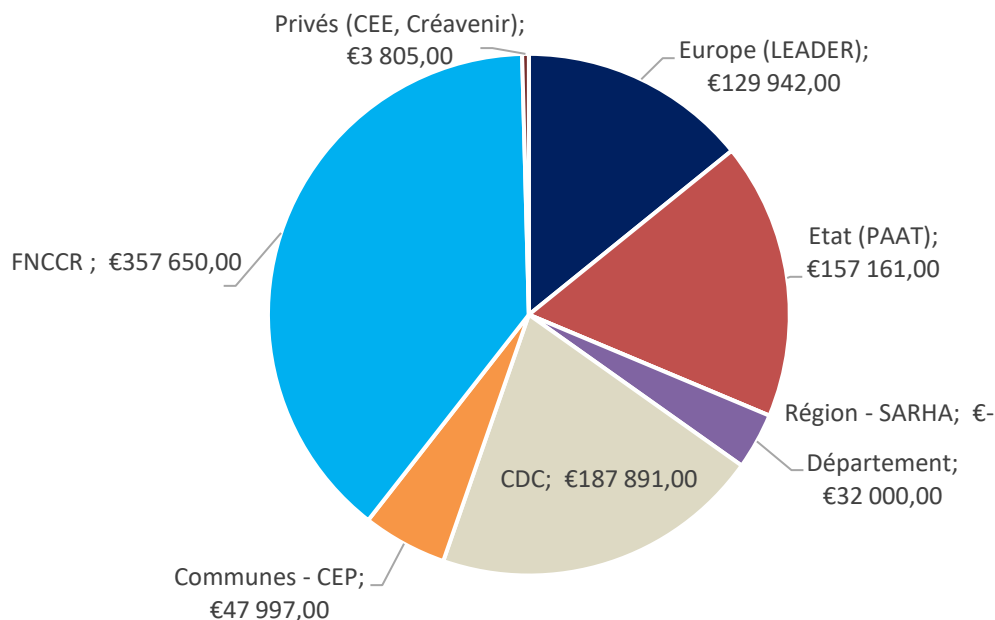
Détail des Recettes de fonctionnement 2024 :



En 2024, les subventions perçues sont supérieures aux prévisions, notamment :

- Le versement de la subvention LEADER pour « l'animation-gestion 2021-2023 » : 106 152 € qui étaient initialement attendus en 2025.
- L'obtention d'une enveloppe FNCCR complémentaire dans le cadre de l'AAP MERISIER, pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (127 000 €).

Détail des dotations et subventions (074)



A noter : Pour 187 000 € d'adhésions des 3 CDC (comprenant 2,25€/hab, 4000€/an pour la PTRE SARHA et 900€/an pour le CEP), ce sont près de 916 500 € de subventions qui ont été mobilisées par le Pays.

Pour 1 € de cotisation au Pays ce sont 3,9 € de subventions obtenues pour le territoire

Synthèse du compte administratif 2024 :

	Résultat CA 2024	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR / rattachement	Résultats 2024
Fonctionnement	35 614 €	281 348 €	316 962 €	0	316 962 €
Investissement	276 840 €	198 731 €	475 571 €	0	475 571 €

2. LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PARTAGE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Structure de coopération politique intercommunautaire et outil d'ingénierie, le Pays a vocation à définir et animer un projet de développement territorial partagé à l'échelle de son périmètre. Il est doté d'une charte de territoire définie en 2005. Plus récemment, les réflexions autour du Schéma de Cohérence Territoriale (dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) constitue le projet politique) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ont permis de réaffirmer des ambitions communes.

A. Le Pays Vallée de la Sarthe, porteur d'un PCAET ambitieux

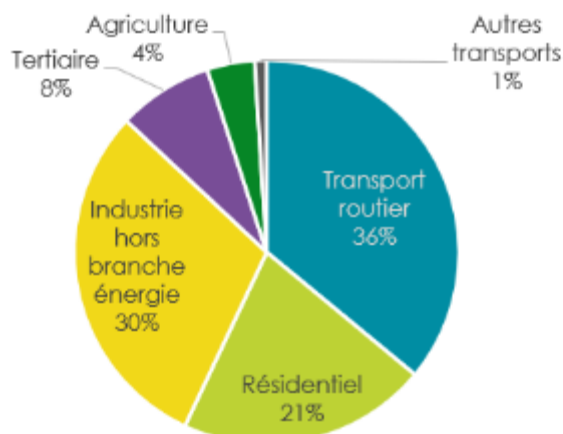
Porteur d'un premier plan climat (PACTE) en 2009, puis labellisé en 2016 « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le Pays Vallée de la Sarthe a définitivement approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 12 décembre 2020.

Le PCAET en quelques chiffres

Chaque année, 2 765 GWh d'énergie sont consommés sur le territoire (2016) soit environ 35,4 MWh par habitant (24,4 MWh/habitant au niveau régional). Les secteurs les plus consommateurs sont le transport routier (consommation de produits pétroliers essentiellement), le résidentiel et l'industrie.

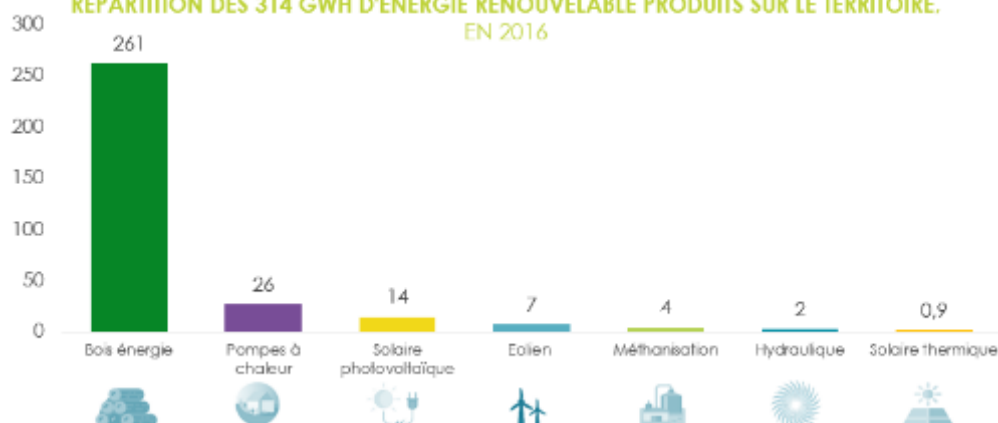
La production annuelle totale d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) s'élève à 314 GWh (2016). La part de chaleur renouvelable issue du bois énergie prédomine dans ce mix de production locale. Cette énergie renouvelable produite localement représente 11,3% de l'énergie consommée sur le territoire.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2016



Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités du territoire élèvent la facture territoriale annuelle nette à **243 millions d'euros** (2016).

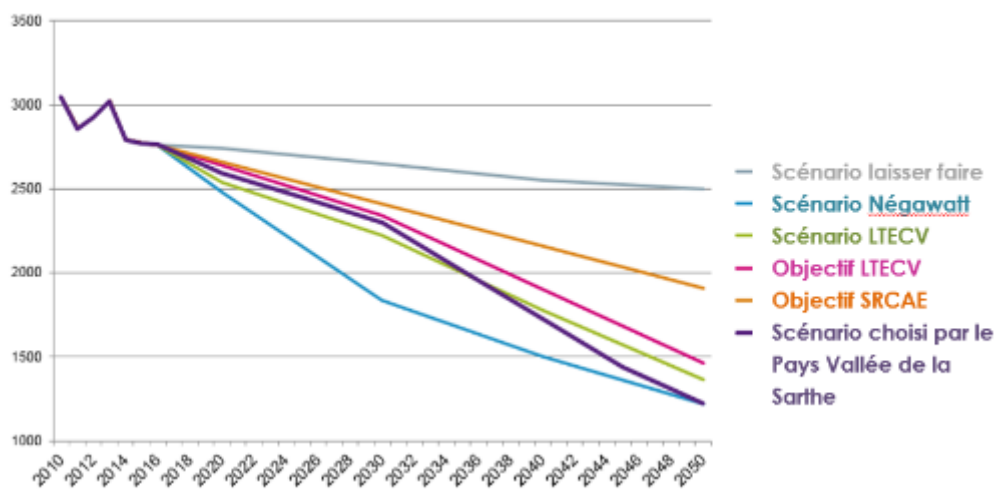
RÉPARTITION DES 314 GWH D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITS SUR LE TERRITOIRE EN 2016



Les objectifs chiffrés du PCAET

Le Pays Vallée de la Sarthe ambitionne d'être Territoire à Energie Positive en 2050. Pour cela, des ambitions à l'échéance 2030 ont été définies :

Scénario de réduction des consommations énergétiques à 2050



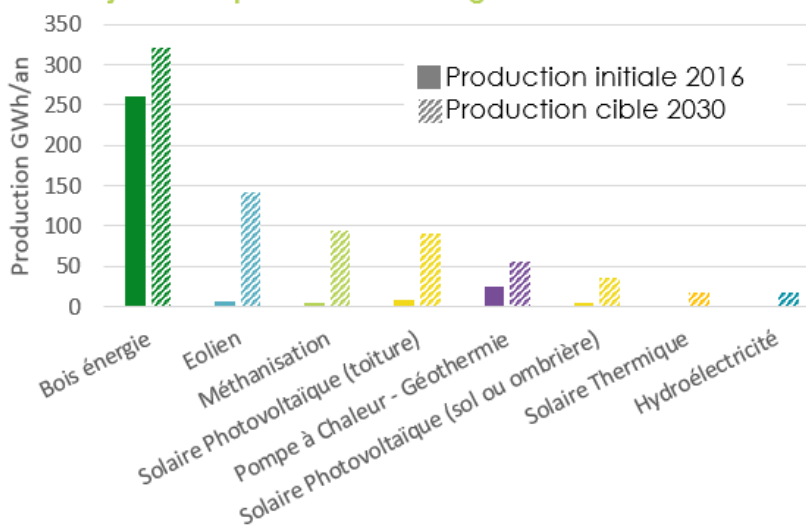
Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

- 16% de consommation d'énergie entre 2016 et 2030
- 15,2% d'émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2030
- +18% d'augmentation des capacités de stockage carbone entre 2016 et 2030
- +147% de production d'énergie renouvelable entre 2016 et 2030

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale ci-contre équivalraient environ à :

- la conversion vers un chauffage bois performant de 12 000 logements,
- 22 nouvelles éoliennes,
- 13 nouvelles unités de méthanisation,
- 25% des maisons individuelles équipées de solaire photovoltaïque,
- 58 ha de solaire au sol ou en ombrière...

Objectifs de production d'énergie renouvelable en 2030



Le plan d'actions du PCAET

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée de la Sarthe, s'articule autour de 8 grandes orientations stratégiques. Les orientations ont été ensuite opérationnalisées en actions, à l'échelle du Pays puis dans chacune des trois communautés de communes :



Les priorités d'actions en 2024 :

Élaborer un « Plan Paysage & Transition énergétique » pour concilier les objectifs chiffrés du PCAET et la préservation des paysages et encourager l'implication citoyenne

Informier et former les élus et les citoyens sur le développement des énergies renouvelables

Accompagner 100 ménages dans leur projet de rénovation énergétique grâce au service SARHA

Mettre en œuvre les actions du PAAT : pour la résilience alimentaire du territoire

Déployer pour les communes CEP, un logiciel de suivi des consommations énergétiques et

Rénover 3 « Écoles Bas Carbone »



■ ACTION 1 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

En 2024, le service SARHA a organisé 2 conférences de sensibilisation à destination du grand public (60 pers. présentes) :

- ✓ Le 19 septembre 2024 à Sablé : « Le confort d'été dans ma maison : toutes les clés pour vivre plus sereinement les chaleurs de l'été » - en partenariat avec le CAUE 72.
- ✓ Le 27 mai 2024 lors du Forum de l'Habitat de la CDC du Pays Sabolien : « Comment rénover sa maison en pierre ? » - en partenariat avec le CAUE 72.



Le service SARHA a également participé au :

- ✓ Marché de printemps à la Suze, Forum de la rénovation à Sablé et Salon de l'habitat au Mans
- ✓ Réunion d'information avec Soliha auprès des professionnels du bâtiment à GERAMA (Voivres-le-Mans)

Les conférences sont disponibles en replay sur le site internet, ainsi que les supports de facilitation graphique créés pour l'occasion.

En septembre et octobre 2024 : un cycle de 3 conférences et 2 visites de terrain sur le photovoltaïque (100 pers. présentes) :

- 26/09/2024 : « Découvrir ou approfondir ses connaissances des différentes solutions envisageables d'utilisation de l'énergie solaire sur une exploitation agricole. »
➔ Intervenant : Les Agriculteurs solaires - l'agrivoltaïsme, une perspective à saisir en Vallée de la Sarthe ?
- 10/10/2024 : « Comprendre le solaire thermique, éviter les arnaques du photovoltaïque en toiture, produire sa propre énergie »
➔ Intervenant : J. DUVAL (RECIT) - Découvrir un autre rapport à l'énergie : les énergies citoyennes
- 17/10/2024 : « Découvrir ou approfondir ses connaissances des différentes solutions envisageables d'utilisation de l'énergie solaire pour une collectivité ou une entreprise. »
➔ Intervenant : J. DUVAL (RECIT) - Découvrir un autre rapport à l'énergie : l'autoconsommation collective énergies citoyennes, autoconsommation collective, prévention des arnaques, etc.



■ ACTION 2 : SE LOGER ET HABITER

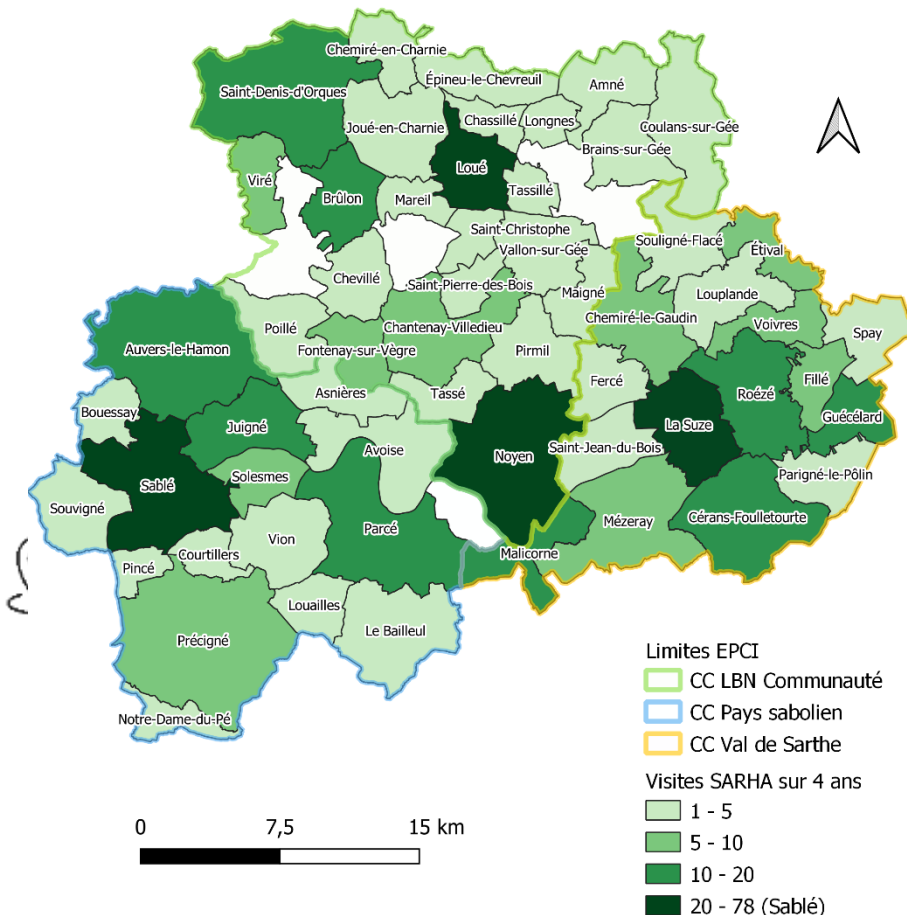
Le Service d'Accompagnement à la Rénovation de l'HAbitat (SARHA) lancé en avril 2021, est **un service de proximité, neutre et gratuit pour tous les habitants du territoire**. Il permet d'accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux de rénovation de logement à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe.

Ce guichet unique assure notamment :

- **L'information et le conseil des ménages** et des professionnels du petit tertiaire
- **L'accompagnement des ménages en amont des travaux** grâce à une visite à domicile
- **La dynamique territoriale** de la rénovation en proposant des actions de sensibilisation

SARHA est un Espace Conseil France Rénov' (ECFR), soutenu par la Région des Pays de la Loire et par l'ADEME (en 2021), puis par l'ANAH (depuis le 1er janvier 2022), son financement est assuré par la Région, les Certificats d'Economies d'Energie (CEE), une participation de chaque CDC (à hauteur de 4000 €/an), et des fonds propres du Pays. Depuis 2021, le service SARHA a permis la tenue de :

- Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 12h à 17h : **2051 contacts (actes A1)**
- Permanences physiques 3 jours par semaines : **1858 rendez-vous individualisés (actes A2)**
 - Tous les lundis à Sablé-sur-Sarthe
 - Tous les mercredis à Rozé-sur-Sarthe
 - Tous les vendredis à Loué
- **151 audits énergétiques (actes A3)**
- La visite et l'évaluation thermique des logements : **455 ménages accompagnés (actes A4)**
- Un appui administratif pour la constitution des dossiers de demande d'aides financières



Le Service d'Accompagnement à la Rénovation de l'HAbitat se raconte en bande dessinée à l'occasion de l'évaluation de ses 3 premières années.

2024 a été l'occasion d'évaluer le service SARHA après 3 ans de fonctionnement. Pour diffuser ces résultats, un support pédagogique sous forme de **bande dessinée** a été spécialement créé (Cécile Moline, ELICEC) :

Valoriser les résultats obtenus

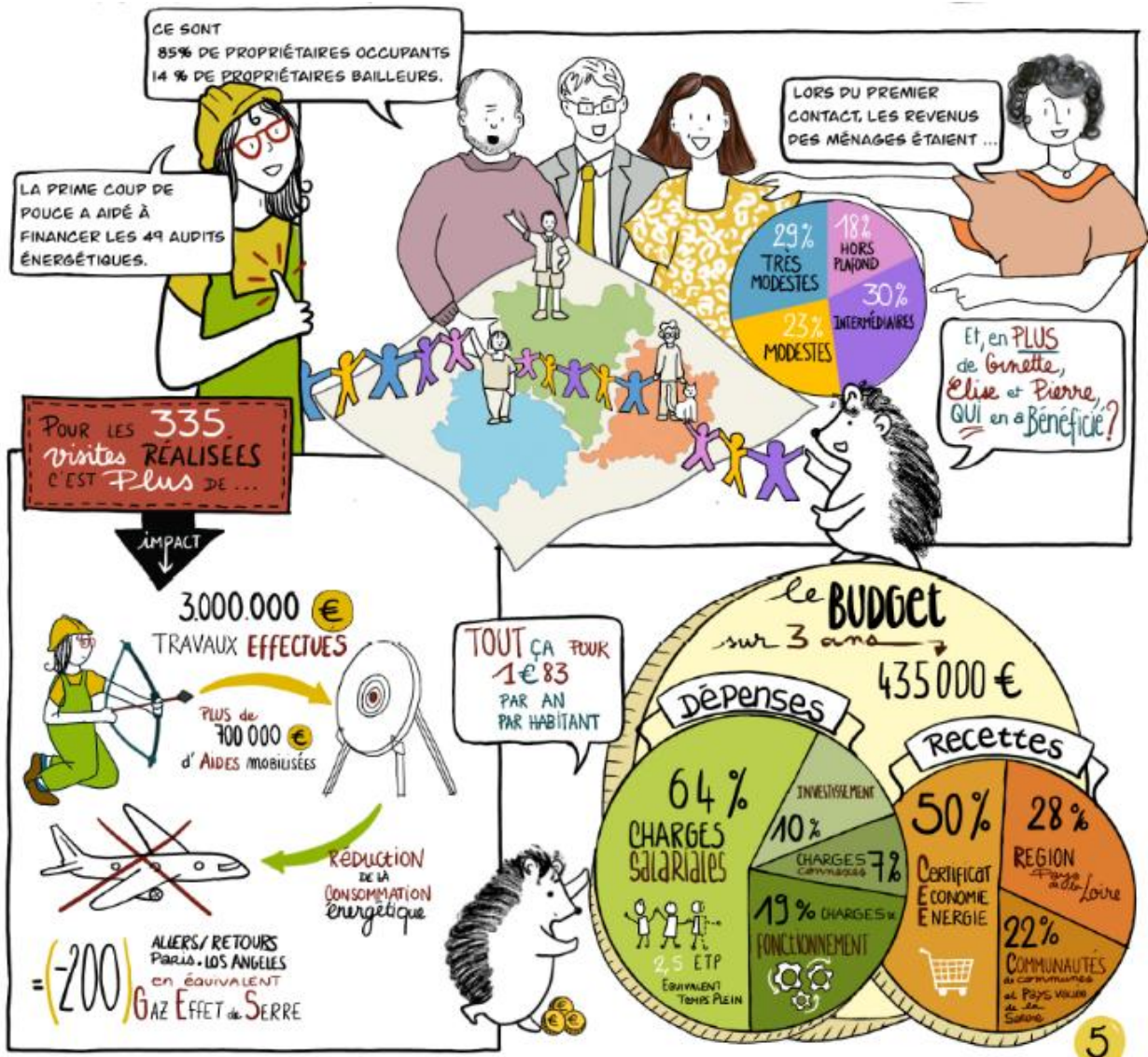


Retracer le chemin parcouru



Mettre en lumière le fonctionnement actuel

Souligner l'implication des CDC, des partenaires techniques et du Pays



Depuis 2024, l'ensemble du territoire est couvert par des dispositifs d'Amélioration de l'habitat permettant un accompagnement gratuit et des aides locales complémentaires pour les ménages éligibles :

- **Un Programme d'Intérêt Général (PIG)** a été mis en place le 1^{er} février 2023 sur la Communauté de communes du Val de Sarthe
- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** a été mise en place le 1^{er} janvier 2024 sur la communauté de communes du Pays Sabolien
- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** a été mise en place le 1^{er} juillet 2024 sur LBN Communauté

SARHA a pour rôle en tant que **guichet unique**, de rencontrer les habitants et de renvoyer les contacts éligibles vers l'opérateur sélectionné pour suivre ces dispositifs (Soliha sur les trois territoires).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, **l'État a refondé son système d'aides financières concernant les travaux de rénovation énergétique**. Pour s'adapter à ces nouvelles exigences et continuer d'accompagner les habitants en amont de leur projet, SARHA a obtenu **l'Agrément Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) le 9 février 2024**.



Agrément officiel délivré par l'État
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Le label MAR permet au service d'accompagner les habitants du territoire pour déposer leur demande d'aide financière « MaPrimeRénov' parcours Accompagné » (pour les rénovations d'ampleur).
- Pour proposer une prestation complète aux habitants, le service SARHA a obtenu **l'Agrément RGE pour la réalisation des audits énergétiques maisons individuelles** auprès de l'OPQIBI.



Le 12 avril 2024, M. le Préfet de la Sarthe nous a fait l'honneur de venir découvrir le service SARHA : l'occasion de faire le point sur les résultats obtenus depuis 3 ans et d'échanger sur les perspectives à venir.



51 dossiers MAR accompagnés depuis juin 2024
1 219 094 € d'aides MaPrimeRenov obtenues
2 899 171 € de travaux générés

Et en 2025...

A partir du 1^{er} janvier, la gouvernance et le cadre financier évoluent : c'est désormais l'ANAH (et non plus la Région) qui est porteur du dispositif SPRH (Système Public de Rénovation de l'Habitat) et des Pactes territoriaux devront être signés avec les EPCI. Le Pays Vallée de la Sarthe est habilité pour assurer, au travers du service SARHA, l'animation et la gestion du dispositif. La Région des Pays de la Loire ne soutient plus les Espaces Conseils France Renov, mais grâce à l'engagement fort des Communautés de communes, la continuité du service SARHA est assurée.

Les objectifs chiffrés du service SARHA seront maintenus (avec notamment la réalisation en interne des audits énergétiques). Le déploiement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle des communautés de communes va continuer et SARHA en tant que guichet unique, poursuivra son travail de coordination avec celles-ci.

■ ACTION 4 : PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'ENERGIE – Chaleur & électricité renouvelable

Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) :

Ce contrat porté au niveau départemental et animé par l'ATESART72, permet de subventionner des projets (études, AMO et travaux) de production de **chaleur renouvelable** (bois, géothermie, solaire thermique) :

- Période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2028 (4 ans)
- Financé par le fonds chaleur de l'Ademe
- Objectif de production à l'échelle départementale : de 15 GWh avec minimum 31 installations dont 7 hors bois

**Le Pays Vallée de la Sarthe remplit sa part d'objectifs avec près de
4 GWh de production de chaleur renouvelable (réalisés ou en cours),
soit 26% des objectifs départementaux :**

	Projets réalisés (347 MWh)	En cours de réalisation (3 513 MWh)	Projets en réflexion (31 MWh)
Bois énergie	RC d'Auvers le Hamon (107)* RC de Poillé / Vègre (44) RC de Spay (28) Asnières sur Vègre (19) Souvigné sur Sarthe (31)* Vion (49) Viré en Champagne (29)	RC de Coulans sur Gée (518) RC de Parcé sur Sarthe (633) RC de la Suze / Sarthe (2290) Vallon sur Gée (24)	Cdc LBN (31) Cdc Pays sabolien (651)
Géothermie	Louplande (40)*	-	-
Solaire thermique	-	Cdc LBN (48)	Cdc Pays sabolien (296)

* Mis en service entre septembre 2023 et décembre 2024

Production d'électricité renouvelable :

Le recensement ne tient compte que des projets portés par les collectivités adhérentes au CEP. A noter : un intérêt croissant pour l'autoconsommation collective.

Une production supplémentaire estimée à environ 0,5 GWh d'électricité renouvelable

	Projets réalisés (168 MWh)	En cours de réalisation (151 MWh)	Projets en réflexion (130+ MWh)
Photovoltaïque	Auvers le Hamon (9)* Avoise (9) Louplande (13)* Poillé sur Vègre (9) Saint-Denis d'Orques (81) Vion (32)	Cdc LBN (41)* La Suze sur Sarthe (110)*	Asnières sur Vègre (10)* Cdc Pays sabolien (100) Cérans-Foulletourte (?) Chassillé (10)* Loué (?) Solesmes (?) Viré en Champagne (10)*
Eolien	-	-	-
Hydraulique	-	-	-

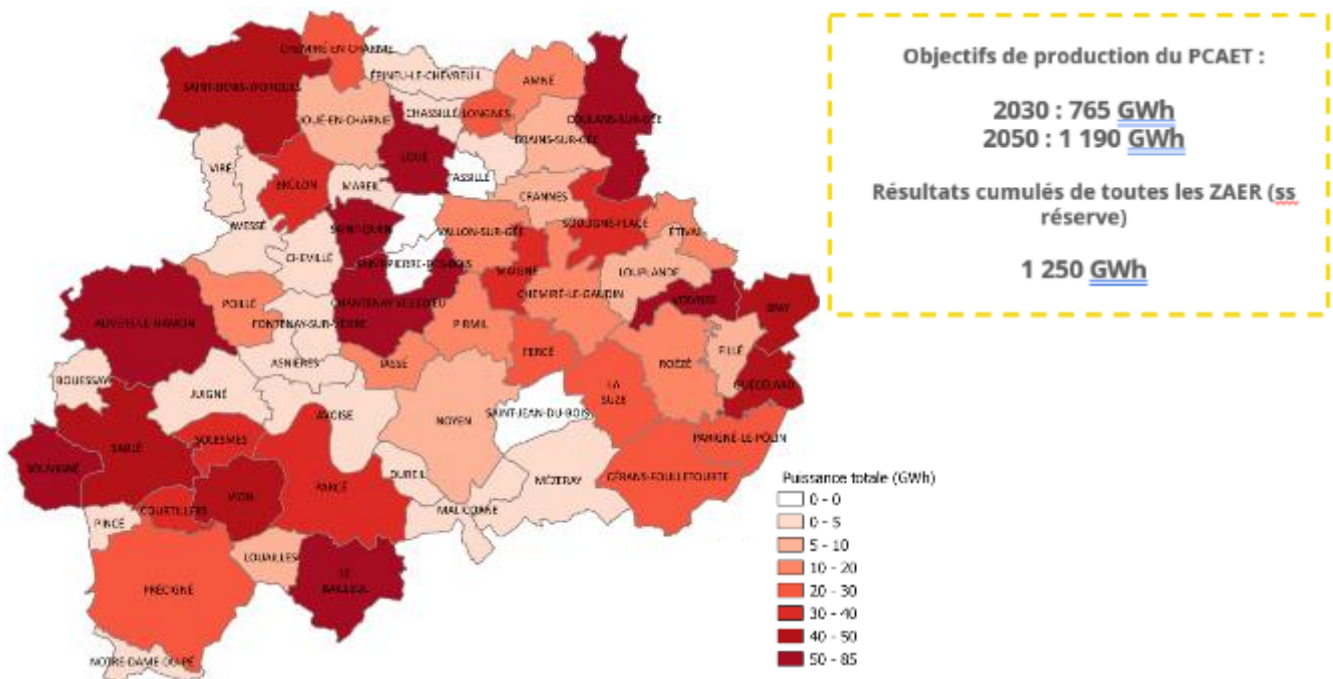
■ ACTION 4 : PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'ENERGIE – Analyse des ZAER

Suite au travail d'accompagnement des communes pour définir les ZAER, le Pays Vallée de la Sarthe a été invité à témoigner lors de la **Conférence Départementale organisée par la Préfecture le 13 mars 2024** : présentation de la méthodologie de définition des ZAER et du potentiel de production cumulé à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe.

95% des communes accompagnées
59 comptes rendus détaillant chaque ZAER

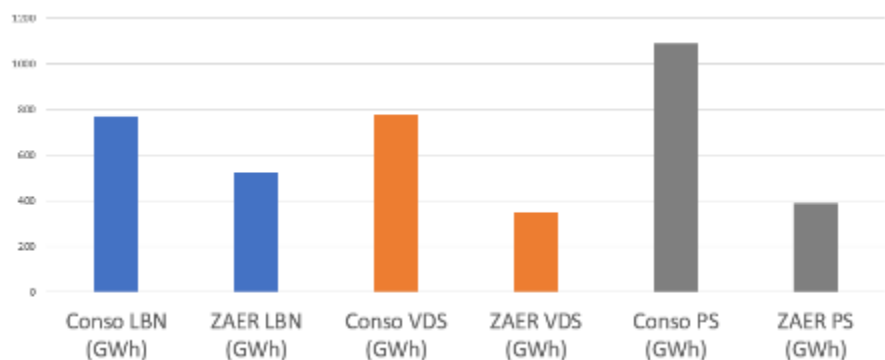
Analyse :

- Le territoire a les capacités de production suffisante pour atteindre les objectifs du PCAET.
- Contrainte forte liée au SETBA SELUNE
- Le secteur agricole est aujourd'hui le premier producteur d'énergie solaire du territoire. Le secteur industriel est quant à lui le plus gros producteur de chaleur renouvelable.
- Point de vigilance : la méthode d'identification des ZAER ne permet pas de prendre en compte le potentiel de développement du chauffage au bois.
- Or il s'agit de la première ENR du territoire et l'ambition en termes de développement du chauffage au bois est majeure dans la PCAET : de 147 GWh (2021) à 320 GWh en 2030.



Comparaison des consommations énergétiques (2021) et des capacités de production d'énergies renouvelables des 3 CDC (cumul des ZAER) :

La transition énergétique devra nécessairement se faire en coopération à l'échelle des 3 CDC afin de cumuler sobriété des consommations et potentiels de production

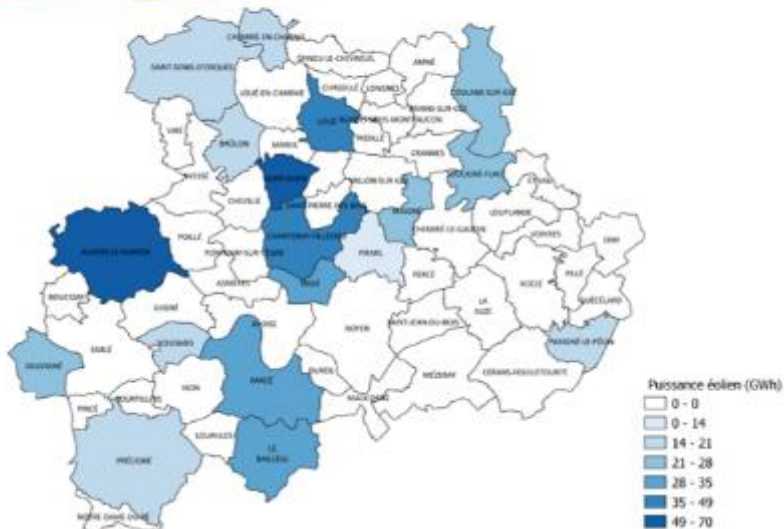


Potentiel total ZAER éolien :
89 mâts

Mais seulement 16 hors de la contrainte du
SETBA SELUNE

(objectifs PCAET : 20 mâts en 2030 - 140 GWh)

Méthanisation :
2021 : 10 GWh ; 2030 : 90 GWh
ZAER : 94 GWh



Potentiel total ZAER solaire :
23 GWh PV toiture
500 GWh PV au sol (dont 80 ha potentiel
agrivoltaïsme)
15 GWh ombrières

(objectifs PCAET : 115 GWh en 2030)

■ ACTION 5 : PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL – Le Plan Paysage & Transition énergétique

En 2024, l'élaboration du « Plan Paysage & Transition énergétique » s'est poursuivie. L'objectif est de dessiner ensemble le « paysage d'énergies désirable de 2030 et 2050 », notamment à travers la définition d'objectifs de qualité paysagère et d'une charte de développement de l'éolien.

- 2023
- ✓ **Phase 1 : Cadrage, lancement de l'étude et de la mobilisation citoyenne**
 - Questionnaire en ligne
 - Tirage au sort du collectif citoyen et signature d'une charte d'engagement
 - ✓ **Phase 2 : Diagnostic paysager et énergétique**
 - 3 Lectures paysagères : Avoise, St Jean du Bois, St Denis d'Orques
 - 10 Entretiens individuels d'agriculteurs
 - 3 demi-journées EnR : Méthagri Loué, éoliennes de Tassillé, ferme solaire de Fillé
 - ✓ **Phase 3 : Stratégie du Plan Paysage & Transition Energétique**
 - Atelier de travail prospectif : 21 mars 2024
 - 3 ateliers de construction des objectifs de qualité paysagère : 8 et 9 avril 2024 (Avoise, Loué, St Jean du Bois)
- 2024
- 1 formation aux énergies citoyennes (RECIT) : 26 avril 2024
 - 3 ateliers avec le collectif citoyen pour construire la « Charte citoyenne de l'éolien »
 - ✓ **Phase 4 : Définition du Programme d'actions**
 - 1 atelier de construction du programme d'actions : 17 septembre 2024 à Noyen
 - 1 groupe de travail (élus) sur la « Charte citoyenne de l'éolien » : 25 novembre 2024
 - Approbation de la charte citoyenne de l'éolien en Comité Syndical du 17 décembre 2024
 - 3 Débats en conseils communautaires (janvier-février 2025)
 - 1 COPIL de clôture du Plan Paysage et Transition énergétique (mars 2025)
- 2025

21 mars à Noyen





Les 3 Objectifs de Qualité Paysagère et 1 orientation de gouvernance

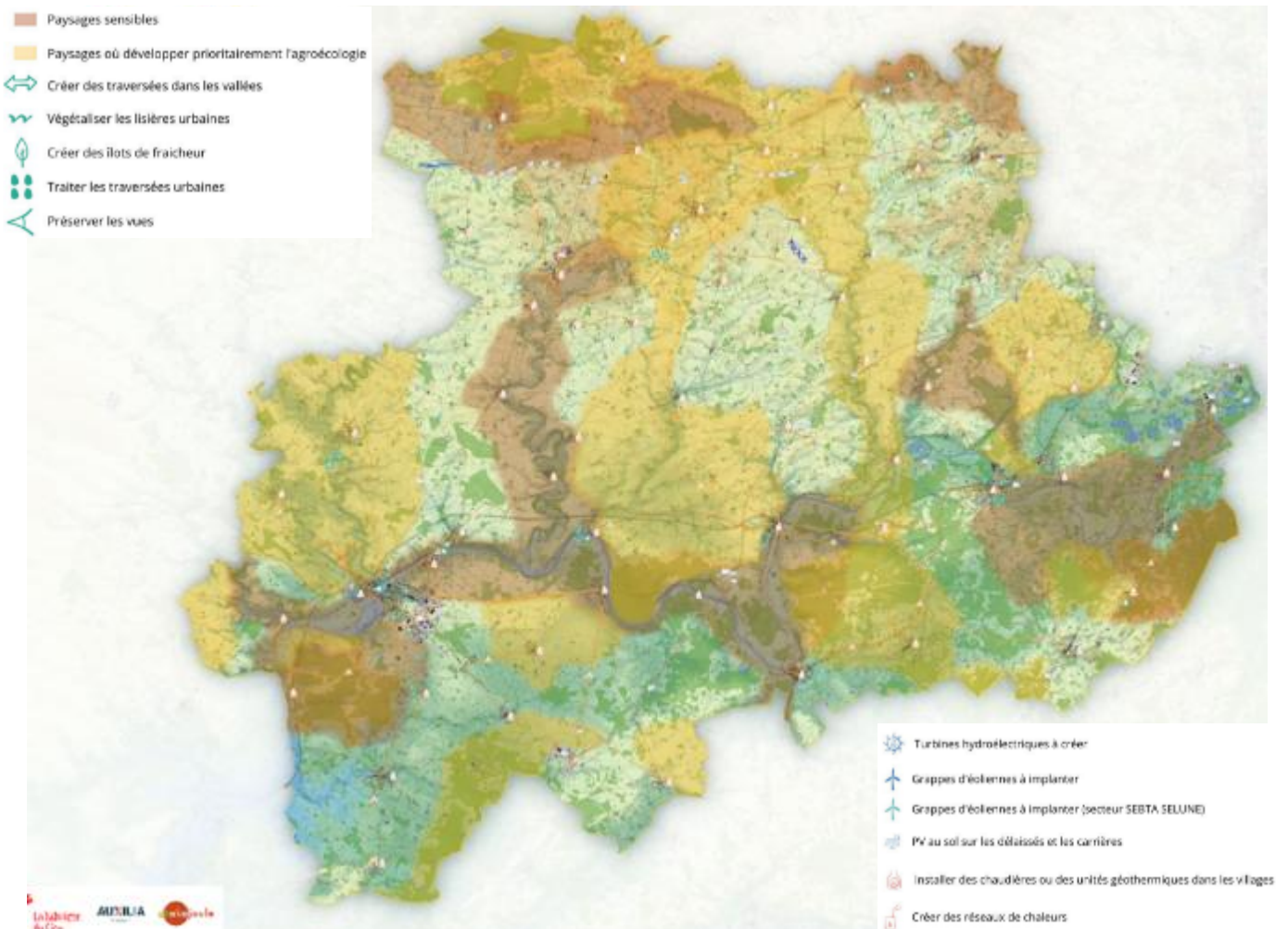
Un paysage d'agroécologie qui accueille les énergies renouvelables

Un paysage d'eau qui promeut les patrimoines

Un paysage sobre qui vise la résilience

L'orientation de gouvernance : Un paysage où le développement des ENR est maîtrisé et dont la gouvernance est partagée localement

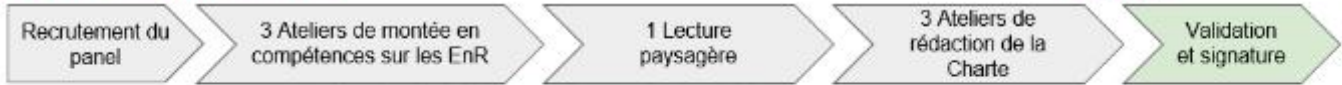
Carte des paysages d'énergie désirés :



La Charte citoyenne de l'éolien

L'objectif de la Réunion :
émettre un avis argumenté pour le CS
du 10/12

Le processus d'élaboration



PAYSAGE - Bonnes pratiques d'intégration	
Minimisation des impacts visuels et paysagers en halle	OK
Éviter les effets d'écrasement du paysage	OK
Intégrer l'intégration aux sols	OK
Éviter les arbres en le territoire	OK
Prévoir des plantations en bord de parcelle pour tamiser le vent sur le point impacté des habitants	OK
Éviter la coexistence entre éoliennes et autres usages	XX
Choix des couleurs	XX
Intégration d'éléments traditionnels de regard dans le paysage	XX
Éviter les effets de saturation et éviter le chevauchement sur le territoire	OK

Les citoyens du panel

30 citoyens représentatifs : sexe, âge, CSP, communauté de communes d'habitation

L'objectif de la Charte

> Un outil au service d'un développement territorial harmonieux

- Favoriser l'émergence des bonnes pratiques de gouvernance de projets et d'intégration paysagère
- Fournir ce cadre commun aux élus locaux pour qu'ils s'en saisissent et s'en portent garant dans leur relation aux développeurs



Lecture de paysage à Saint-James d'Azay

La charte citoyenne

30 citoyens représentatifs tirés au sort

6 Ateliers (2023 - 2024)

3 principes directeurs

- Respect de l'**identité bocagère** largement incarnée par l'alternance de prairies (pâturées ou fauchées), de haies, d'arbres remarquables, de ripsylvies et par la présence d'exploitations de polyculture-élevage
- **Préservation** des **espaces considérés comme naturels** tels que les espaces boisés et les paysages d'élang et les aménités qui en découlent
- Prise en compte de l'**importance du relief**, le territoire présentant en certains points un relief vallonné qui constitue un des marqueurs paysagers du territoire.

9 indispensables

- Oédier un budget conséquent à la communication
- La proposition d'investir faite aux collectivités
- L'association des habitants à la gouvernance
- Mobiliser les masques végétaux
- Intégrer les rivevains en phase de conception
- Prendre en compte le diagnostic sensible du paysage
- Etudier finement les lieux de vie
- Prendre en compte les impacts environnement et santé chez les rivevains

11 recommandations

Une animation de la charte

■ ACTION 6 : PRODUIRE ET SE NOURRIR

Le Pays Vallée de la Sarthe a souhaité lancer une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire. **Le Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) a donc été lancé en 2021**, accompagné par plusieurs partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, GAB 72, CIVAM AD 72, consultant en transition agricole et alimentaire), **avec pour ambition de tendre « vers la résilience du système alimentaire et une moindre dépendance aux énergies fossiles en Vallée de la Sarthe »**. Dès son lancement, le PAAT a été reconnu PAT de niveau 1 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.



Depuis son émergence, le PAAT a été rythmé par l'élaboration d'un diagnostic du potentiel de production et de consommation du territoire ainsi qu'une phase de co-construction de son programme d'actions. Ce dernier a été validé et arrêté en novembre 2022. Il comporte 21 actions réparties dans 5 axes stratégiques :

1. Installation et transmission des exploitations agricoles.
2. Accompagnement aux changements de pratiques agricoles.
3. Consolidation et création de filières territoriales nourricières et durables.
4. Restauration Hors Domicile (RHD) et production locale et de qualité.
5. Accessibilité et sensibilisation à l'alimentation locale et de qualité pour tous

La mise en œuvre du programme d'actions a démarré dès 2023 et s'est poursuivi en 2024, en collaboration étroite avec les partenaires techniques et acteurs du territoire.

Mise en lumière d'actions phares de l'année 2024.

Cette année, le Pays Vallée de la Sarthe a souhaité valoriser des projets réalisés dans le cadre du PAAT ou bien soutenus par ce dernier. Pour cela, 3 vidéos ont été réalisées avec FGBL Audiovisuel.

- **Installation de 2 maraichères – Le Potager des frangines à Solesmes**



Ce projet d'installation en maraichage biologique de 2 sœurs en reconversion professionnelle illustre l'importance de l'accompagnement et de la mise en réseau.

Le Pays Vallée de la Sarthe a notamment soutenu le projet par le financement de l'analyse de sol réalisée sur la parcelle où l'exploitation s'est implantée.

Vidéo à retrouver sur le site internet du Pays au [lien suivant](#).

- **Retour en régie et approvisionnement local de la Cuisine centrale de LBN Communauté**

Depuis 2022, le Pays, en partenariat avec le GAB 72, accompagne LBN Communauté dans le retour en régie et l'approvisionnement local au sein de la cuisine centrale communautaire.

Vidéo à retrouver sur le site internet du Pays au [lien suivant](#).



En parallèle du travail réalisé sur l'approvisionnement, LBN Communauté a également travaillé à la création d'une identité visuelle pour la cuisine centrale, aujourd'hui appelée « La Cuisine ».

La régie est effective depuis le 1^{er} janvier 2023. En 2024, le Pays et le GAB 72 ont poursuivi l'accompagnement de La Cuisine dans l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM et le développement de l'approvisionnement local.

- **Organisation d'un Défi Foyers à Alimentation Positive (DFAAP) sur la Communauté de communes du Val de Sarthe**



Le Pays Vallée de la Sarthe, en partenariat avec le GAB 72, a organisé en 2024 le premier DFAAP sarthois, sur la Communauté de communes du Val de Sarthe.

L'objectif : accompagner par équipe et de façon ludique, des foyers volontaires à consommer davantage de produits bio et locaux, en se faisant plaisir et sans dépenser plus.

Vidéo à retrouver sur le site internet du Pays au [lien suivant](#).

Ce premier défi fut une vraie réussite. En chiffres :

- 61 foyers engagés (soient plus de 200 personnes) et répartis en 6 équipes
- 6 temps forts organisés de février à juin 2024
- Les résultats :



FÉVRIER 2024	JUIN 2024	ÉVOLUTION
1,93 €	1,92 €	-0,01 €

Le retour des foyers :

Question : qu'est-ce que le défi vous a amené à modifier dans vos habitudes d'achat et de consommation ?



Le bilan complet du DFAAP est à retrouver au [lien suivant](#).

Et pour la suite ? : les foyers souhaitent poursuivre le défi avec d'autres actions telles que l'organisation de groupements d'achats au sein des équipes ; la mise en valeurs des producteurs du territoire sur divers supports de communication ; la réalisation d'ateliers cuisine ouverts à tous les habitants du territoire. Par ailleurs, un second DFAAP va être organisé sur LBN Communauté en 2025.



D'autres actions ont été menées en 2024 dans le cadre du PAAT :

- L'organisation d'évènements sur les questions d'installation et de transmission par la CIAP 72 et la Chambre d'Agriculture
- La création d'un groupe de travail sur la question de l'Agrioltaïsme, réuni une première fois en mai.
- L'Adhésion de 6 nouvelles structures à la Charte Qualité et Proximité (4 restaurants, 1 agriculteur,

- 1 restaurant scolaire)
- L'organisation de groupes d'échanges des cuisiniers et des personnels en salle en avril suite au programme de formations « En route vers une restauration collective durable en Vallée de la Sarthe » ainsi que la réalisation de diagnostic auprès des cuisiniers dans le cadre d'un projet de planification agricole avec les maraichers du territoire.
 - L'accompagnement de restaurants collectifs du territoire, notamment celui de Fillé-sur-Sarthe, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, pour son retour en gestion direct, effectif depuis septembre 2024.

Reconnaissance de niveau 2 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

En 2024, le Pays Vallée de la Sarthe a candidaté et obtenu la **Reconnaissance de niveau 2 du PAAT**, apposée par le MASA.

Cette reconnaissance est accordée aux PAT dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

Par ailleurs, le Pays Vallée de la Sarthe est lauréat de :

- L'Appel à projet « Soutien des PAT de niveau 2 » - subvention obtenue : 100 000 € obtenus
- Le CT'Eau Sarthe Aval 2024-2026 – subvention maximum possible : 162 650 €

Ces financements permettront la mise en œuvre d'actions du PAAT jusqu'en 2027.

Et en 2025...

Organisation d'actions sur l'installation – transmission

Organisation d'une 2^{ème} journée de l'agroécologie

Lancement du projet Démonstrateur Territorial Légumineuses 72 - Expérimentation du développement d'une filière de légumineuses à destination de l'alimentation humaine

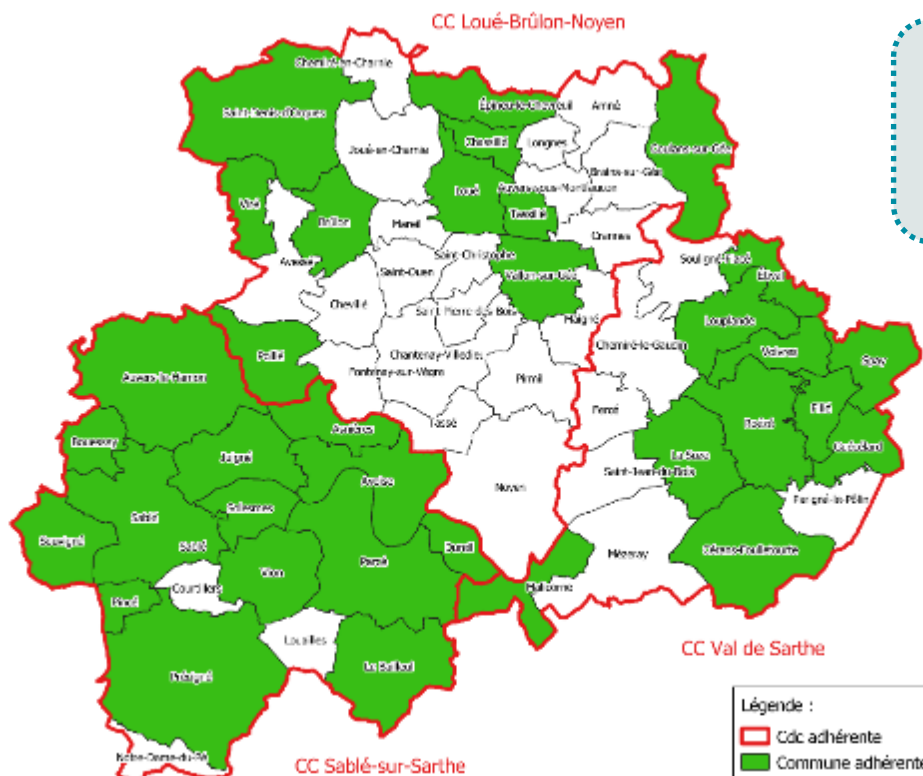
Lancement du DFAAP 2 sur LBN Communauté et poursuite des actions sur l'alimentation durable avec les foyers du DFAAP Val de Sarthe

■ ACTION 7 : MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES COLLECTIVITES

Le Conseil en Énergie Partagé est un service mutualisé entre collectivités adhérentes. Un thermicien, recruté par le Pays, accompagne les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine et dans leurs projets afin de réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et sensibiliser élus et techniciens. Son action s'articule autour de 3 axes :



- **Axe 1 : connaissance du patrimoine énergétique** (bâtiment et éclairage public), connaissance et suivi des consommations et dépenses énergétiques, mise en place de programmes d'améliorations ;
- **Axe 2 : accompagnement technique et administratif** sur toutes les questions et tous les projets énergétiques ;
- **Axe 3 : animation du réseau, organisation d'évènements** (REX, formations, visites...).



Retour sur l'activité 2024 :

- ✓ Réalisation des bilans énergétiques initiaux pour les nouveaux adhérents
- ✓ Initialisation de bilans intermédiaires annuels pour tous les adhérents
- ✓ Mise en place d'un logiciel de gestion énergétique
- ✓ Accompagnement des collectivités dans le cadre de l'AMI Leader « Bâtiments exemplaires »
- ✓ Suivi administratif des appels à projets de la FNCCR et dont le Pays est lauréat
- ✓ Animation de conférences sur le solaire photovoltaïque

Réalisation des bilans énergétiques :

Les bilans initiaux ont été finalisés, de sorte que chaque collectivité adhérente en possède un. Quelques bilans intermédiaires ont également été réalisés sur demande.

Près de 1 GWh d'économies d'énergies* (réalisés ou en cours de réalisation) essentiellement des rénovations portant sur les écoles

	Projets réalisés (433 MWh)	En cours de réalisation (538 MWh)	Projets en réflexion
Rénovation énergétique	Asnières (mairie) - 8 Avoise (salle des fêtes) - 12 Epineu (MAM) - 42 Le Bailleul (EP) - 16 Louplande (école) - 113 Parcé (école) - 49 Parcé (EP) - 41 Poillé (école) - 48 Souvigné (école) - 9 Souvigné (EP) Spay (maison des asso) - 31 Vion (école) - 53 Viré (Mairie + logts) - 11	Asnières (maison du patrimoine) - 12 Auvers le Hamon (école) - 46 Coulans (gpe scolaire) - 44 La Suze (école élé) – 186 Loué (école) - 159 Pincé (salle des fêtes) - 3 Sablé (école) - 72 Viré (MAM) - 16	Cdc Val de Sarthe (piscine) Cérans-F. (gymnase) Cérans-F. (école mat) Etival (école) Louplande (MTL) Malicorne (école) Solesmes (école)
Construction performante		Auvers le Hamon (MAM) Spay (Médiathèque)	

*(~17 GWh de consos, adhérents CEP hors Sablé, en 2022)

Logiciel de gestion énergétique :

Le Pays a validé en 2022 l'acquisition d'un logiciel de gestion énergétique : l'application Savee de l'entreprise Advizeo. Après une longue phase de déploiement, cet outil est devenu opérationnel à la mi 2024. Il permet de récupérer automatiquement les données de consommations et de facturations énergétiques des communes, de les vérifier et de les traiter pour permettre leur analyse. Ce logiciel est un outil puissant qui aide le service CEP dans ses missions de suivi énergétique et d'études d'opportunités d'énergies renouvelables. Ce sont ainsi près de 800 sites (bâtiments ou armoires d'éclairage public) qui sont surveillés au travers de près de 1000 points de comptage.



Cet outil est ouvert aux élus et agents des collectivités, pour leur permettre de suivre facilement leurs consommations et dépenses énergétiques. Afin de les aider à appréhender ce logiciel, 3 sessions de présentation ont été réalisées en septembre 2024 à Solesmes, Loué et La Suze-sur Sarthe. Sur demande des collectivités, une quatrième session sera organisée en mars à Vallon-sur-Gée.

Accompagnement des collectivités dans le cadre de l'AMI Leader 2023-2027 « Bâtiments exemplaires » :

Le CEP a participé à la rédaction de l'AMI Leader « Bâtiments exemplaires » pour en définir les critères techniques, ainsi qu'à sa présentation lors de 2 sessions en visioconférence. Cet AMI s'étend de septembre 2024 à mai 2025 et permettra de financer des rénovations énergétiques exemplaires de bâtiments publics. Par la suite, le service a été sollicité par plusieurs collectivités pour les aider à intégrer ces critères dans leurs projets.

Suivi administratif des appels à projets de la FNCCR :

Le suivi administratif des appels à projets Merisier et Séquoia 3, portés par la FNCCR et dont le Pays est lauréat, s'est poursuivi. Après validation de l'éligibilité des projets et des dépenses afférentes par la FNCCR, les appels de fonds ont été réalisés. La majorité de ces subventions ont été reversées aux communes début 2025. Elles ont permis le financement des études énergétiques ainsi que des prestations d'AMO et MOE dans le cadre de projets de rénovations énergétiques de bâtiments publics.

MERISIER ET SEQUOIA :
354 000 €
 pour les communes
 porteuses de projet

Financement		Merisier	Séquoia 3
Montant initial		105 500 €	62 000 €
Montant renégocié en fin de programme		251 072 €	151 832 €
Montant final	1 – Ressources humaines (50%)	26 000 €	0 €
	2 – Outils énergétiques (50%)	19 817 €	0 €
	3 – Etudes techniques (50%)	12 074 €	19 694 €
	4 – Maîtrise d'œuvre (70%)	160 000 €	132 138 €
	TOTAL	217 891 €	151 832 €
Nb de communes bénéficiaires		12	17

Fort de ce succès, le Pays a souhaité poursuivre cette dynamique en candidatant à l'appel à projets Chêne 3. La candidature, conjointe avec la ville de Sablé sur Sarthe, a été déposée le 25 avril 2024 et retenue par la FNCCR durant l'été. La convention inhérente sera signée entre les parties début 2025. Cela correspond à une enveloppe d'environ 400 000 €, qui pourra financer des frais d'études, AMO et MOE liés à des projets de rénovation énergétique de bâtiments, et ce jusqu'au 30 septembre 2026.



Identification des bâtiments soumis au décret éco-énergie tertiaire : 22 communes et 3 CDC concernées, 170 bâtiments impactés (hors EHPAD)



Le comité de pilotage du service CEP s'est réuni le 13 décembre 2024 à Avoise. Avec 20 personnes présentes, cette réunion a permis de dresser le bilan de cette 4^{ème} convention CEP qui s'achève au 31 décembre 2024. Elle a également permis d'aborder les questions relatives aux conditions de la nouvelle convention CEP qui débutera le 1^{er} janvier 2025.

Et en 2025...

Une nouvelle convention d'adhésion au service CEP sera établie et proposée à l'ensemble des collectivités du Pays. L'objectif d'atteindre 1,8 ETP dédiés au service CEP est maintenu. Une économiste de flux a été recrutée et prendra ses fonctions le 6 janvier 2025.

Les projets candidats à l'AMI Leader « bâtiments exemplaires » seront accompagnés. Une aide sera également apportée au comité de programmation Leader pour étudier les candidatures reçues. Le Pays assurera le suivi administratif de l'appel à projets Chêne 3, porté par la FNCCR. Il étudiera également la pertinence de candidater à l'AAP Chêne 5 (date limite de candidature : 27 février 2025).

Le logiciel de gestion énergétique SAVEE continuera à être alimenté. Il sera également enrichi et personnalisé pour répondre aux différents besoins du service CEP.

Le service CEP s'attachera à mettre les collectivités en conformité avec le décret Eco-Energie Tertiaire, en déclarant les consommations de tous les assujettis.

Enfin, le service réfléchira à transposer au format vidéo le contenu des différentes conférences qui ont eu lieu en septembre – octobre sur le solaire photovoltaïque

■ ACTION 8 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Soutien au GIEC Pays de la Loire :

Le Pays Vallée de la Sarthe est adhérent depuis 2023 au GIEC Pays de La Loire, qui a pour vocation de produire et diffuser des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs répercussions dans les Pays de la Loire. Avec l'appui du Comité 21, il a déjà publié deux rapports et délivré plus d'une cinquantaine de présentations et conférences. Le Pays Vallée de la Sarthe participe aux différents temps proposés par le GIEC PDL

1^{er} Rapport – Juin 2022



2^{ème} Rapport – Avril 2023



Participation au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Sarthe Aval



Carte 1 : Bassin versant de la Sarthe aval et périmètre des démarches SAGE et PTGE en place sur ce/la-ci

Dans ce cadre, a été menée une étude des volumes disponibles, c'est-à-dire les volumes d'eau qu'il serait possible de prélever pour les usages socio-économiques, tout en préservant les milieux aquatiques. Cette étude intègre les perspectives climatiques du GIEC.

Il ressort de cette étude une situation contrastée sur le bassin Sarthe Aval. D'un côté, **l'axe principal (Sarthe) présente des volumes disponibles en basses eaux importants** au regard des prélèvements existants. Ce constat est toutefois questionné à long terme avec la prospective climatique à horizon 2070. De l'autre, **l'ensemble des affluents présentent des volumes disponibles de basses eaux insuffisants** pour couvrir les usages et mettent en évidence un déséquilibre pour les milieux.

B. UN OUTIL DE PLANIFICATION STRATEGIQUE : LE SCOT

Créé par la loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique au service d'un projet de développement et d'aménagement durable. Le Schéma de cohérence territoriale de la Vallée de la Sarthe a été approuvé le 5 mai 2017. Il est **exécutoire depuis le 11 septembre 2017**.

Le chargé de mission SCoT, Jean-François HERBINOT, a quitté ses fonctions en avril 2019. Il n'a pas été remplacé depuis.

Actualités liées au ZAN :

L'objectif de « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) comporte 2 phases :

- Entre 2021 et 2030 : réduction de 50% de la consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (NAF) par rapport à la période 2011-2020
- A partir de 2030 : application de la notion « d'artificialisation » :

« Un sol est regardé comme artificialisé si l'occupation ou l'usage qui en est fait affectent durablement tout ou partie de ses fonctions »

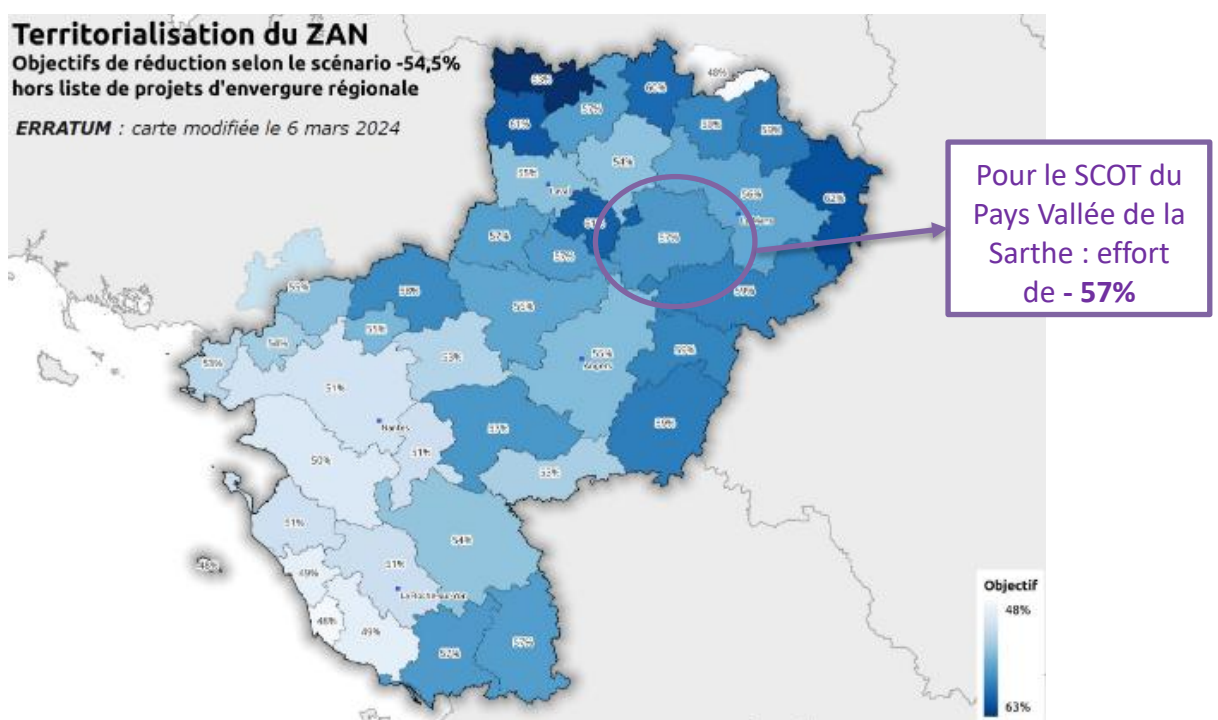
En tenant compte des projets d'envergure nationale, l'effort à répartir n'est plus de 50% mais de 54,5%. La FédéSCOT a fait des préconisations à la Région pour territorialiser cet effort.

La Région a présenté sa méthode de territorialisation et son impact pour les territoires (carto page suivante).

Pour le territoire vallée de la Sarthe :

Chiffre de référence (consommation ENAF entre 2011-2020)	493,8 ha
Dans l'hypothèse d'un effort de -57%, enveloppe disponible pour la période 2021 – 2030	212,3 ha
	<i>Soit une moyenne annuelle : 21,2 ha par an</i>
Consommation prévue au SCOT sur la période 2017 – 2030	416 ha
	<i>Soit une moyenne annuelle : 27,7 ha par an</i>

→ La trajectoire du SCOT était donc déjà globalement en adéquation avec celle du ZAN



Document	Date limite d'approbation
SRADDET	22 novembre 2024
SCOT (intégrant le ZAN)	22 février 2027
PLUi et PLU (intégrant le ZAN)	22 février 2028*

➔ ***A noter :** si le PLUi, le PLU ou la carte communale (modifié ou révisé) n'est pas entré en vigueur avant le 22 février 2028, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser du PLU (zones 1AU ou 2AU) ou dans les secteurs de la carte communale où les constructions sont autorisées.

Le Comité de pilotage SCOT s'est réuni le 10 septembre 2024, avec les services de l'Etat afin de valider la méthodologie à suivre. **Le Comité Syndical a approuvé, le 15 octobre 2024, la mise en révision du SCOT** en lien notamment avec :

- Le bilan à mi-parcours qui pointe une non atteinte des objectifs de population, logements, activité et consommation foncière
- Les ordonnances de modernisation des SCOT (17/06/2020) qui :
 - o Modifie les pièces constitutives des SCOT : PAS, DOO et DAACL
 - o Prévoit la possibilité de faire évoluer le SCOT en SCOT-AEC (et intégrer le Plan Paysage & TE)
- L'intégration de la loi climat et résilience qui impose d'intégrer le ZAN
- L'évolution de l'armature urbaine sur la CDC LBN Communauté : avec 4 « territoires de vie » au lieu de « 3 pôles structurants »
- L'évolution du périmètre : avec l'intégration de la commune de Cérans Foulletourte en 2018

Et en 2025...

Quand le SRADDET sera arrêté, la modification simplifiée du SCOT pour intégrer le ZAN pourra être lancée.

Les études nécessaires à la révision du SCOT pourront être amorcées, afin de présenter le diagnostic du SCOT aux nouvelles équipes municipales en 2026.

En termes de moyens humains, une réflexion sera menée pour étudier l'opportunité de créer un « service commun aménagement », capable de répondre aux enjeux de sobriété foncière.

3. DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

A. Le programme LEADER 2014-2022

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) a vocation à soutenir des projets innovants portés par les acteurs locaux, publics et privés autour du thème suivant :

« Le Pays Vallée de la Sarthe, un territoire dynamique, durable et éco-exemplaire »

Dotation globale LEADER de 2 307 693 €

(Enveloppe initiale d'1 708 000 € + abondement d'enveloppe de 599 693 € pour la période transitoire)

■ La mise en œuvre du programme

En 2024, le Comité de programmation s'est réuni 2 fois en présentiel et a été consulté une fois par écrit.

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des demandes de paiement LEADER a été transmise aux services de la Région (14 DP en 2024). Au total, ce sont 85 projets qui ont été accompagnés sur la durée du programme.

Pour rappel, l'**Appel à projets « Ecoles Bas Carbone »** lancé en 2022, a permis de retenir les dossiers des communes de Louplande, Parcé-sur-Sarthe et Souvigné-sur-Sarthe. A l'enveloppe des 400 000 € initialement fléchée sur cet AAP, les membres du Comité de programmation Leader ont validé le fait d'y ajouter les éventuels reliquats d'enveloppe suite à l'instruction réglementaire régionale.

AAP Ecoles Bas Carbone : plus de 142 000 € par commune

Par ailleurs, pour clôturer le cycle des visites s'inscrivant dans le cadre du **projet de coopération LEADER sur la place de l'arbre dans les projets locaux** (bois énergie, constructions et rénovations en bois, marché local du carbone, etc.), le Pays a organisé un dernier déplacement



sur la communauté de communes de l'Orée de Bercé Béloinois. Cette journée a rassemblé 16 personnes :

- Retours d'expériences au niveau régional (Fibois et CNPF) et zoom sur la Charte Forestière Territoriale de la CDC de l'Orée de Bercé Béloinois (CNPF/OBB)
- Visite de terrain sur l'accompagnement des petits propriétaires dans leur gestion forestière (propriétés de < de 2ha non soumises aux plans de gestion)

**100% de l'enveloppe programmée
77 dossiers payés,
soit 1 823 602 €**

En outre, en 2024, les Comités de programmation ont permis d'analyser, de sélectionner et/ou de programmer les 7 derniers dossiers de demande de subvention.

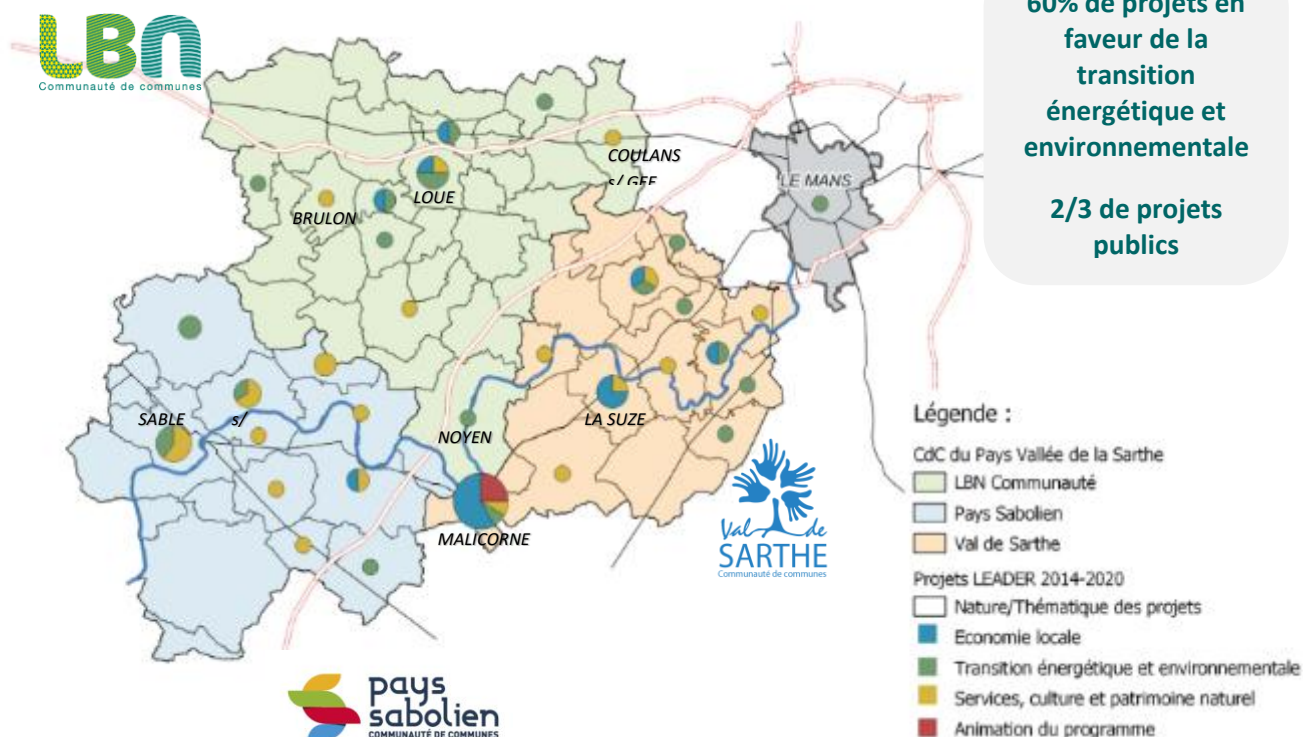
Fin 2024, le **montant moyen LEADER attribué par dossier est de 27 141 €** et la moyenne d'intervention LEADER est de près de 39% du coût d'un projet.

L'examen des projets en Comité de programmation

Le Comité de programmation s'est réuni afin de programmer les projets suivants (certains d'entre eux avaient déjà fait l'objet d'une sélection en 2023 / notamment les dossiers de l'AAP écoles bas carbone) :

- « Création d'un espace accueil-santé » - Commune d'Asnières-sur-Vègre
- « Casa Feliz, tiers-lieux d'innovation sociale » - Association Casa Feliz
- « Animation et frais de fonctionnement 2021-2022-2023 » - Pays Vallée de la Sarthe
- « Rénovation énergétique de l'école publique de la commune » – Commune de Parcé-sur-Sarthe
- « Rénovation thermique du groupe scolaire » – Commune de Louplande
- « Rénovation du groupe scolaire » - Commune de Souvigné-sur-Sarthe
- « Organisation de visites d'expériences et de bonnes pratiques en vue de développer un projet de coopération LEADER » - Pays Vallée de la Sarthe

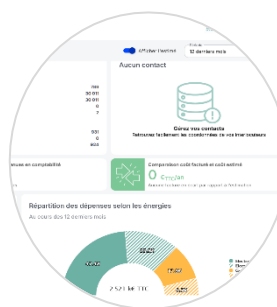
Répartition et nature des projets financés dans le cadre du programme LEADER 2014 - 2020



Rénovations Performantes :
3 Écoles Bas Carbone
(430 000 €)



Rénovations de l'éclairage public :
12 Communes
(172 609 €)



Logiciel de suivi des conso énergétiques :
34 Communes
(13 600 €)



Schéma cyclable à l'échelle du Pays :
62 Communes
(23 790 €)



Étude sur la micro-hydroélectricité :

6 moulins
(15 000 €)



Étude pour MéthagriLoué

15 agriculteurs
(8 205 €)



Création du magasin de producteurs

« La Cabane »
(25 000 €)



Installation maraîchère pour la cantine

(25 371 €)

Dans les domaines du **tourisme, de l'artisanat et de la culture**, ce sont **22 acteurs privés** qui ont reçu le soutien des fonds LEADER, représentant **407 600 €**, parmi lesquels : l'association du patrimoine d'Asnières, l'association des Artistes et Artisans d'Art de Malicorne, La Suze en lumière, la Houlala compagnie, le festival A tout bout'champ, l'atelier Malicot, etc.

B. Le programme LEADER 2023-2027

Le 20 juin 2024, la Convention LEADER 2023-2027 a été signée entre le Pays Vallée de la Sarthe et le Conseil régional, autorité de gestion des fonds européens. Les élus du Pays Vallée de la Sarthe, en lien avec les acteurs locaux, ont fait le choix de s'appuyer sur la politique énergie-climat déployée depuis plusieurs années par le Pays. La nouvelle stratégie LEADER 2023-2027 s'intitule donc :

« Vers un territoire à énergie positive en 2050 »

Dotation globale LEADER de 1 339 976 €

Fiche-action	Intitulé de la FA	Montant LEADER	Actions/projets éligibles
1	Communiquer et mobiliser	100 000,00 €	Actions de formation, information, sensibilisation sur les transitions environnementale, énergétique, sociale et en termes de gouvernance
2	Se loger et habiter	30 000,00 €	Actions de mise en œuvre du service d'accompagnement à la rénovation de l'habitant / accompagnement à la structuration d'un écosystème professionnel favorable à la rénovation énergétique performante et écologique
3	Transporter et se déplacer	30 000,00 €	Mise en place de services et d'équipements pour les modes actifs / achat groupé de vélos électriques / plans de mobilité au sein des entreprises et administrations...
4	Produire et distribuer l'énergie	100 000,00 €	Développement des énergies renouvelables (études et/ou investissements selon l'EnR)...
5	Préserver et valoriser notre capital naturel	30 000,00 €	Mise en place des plans de gestion durable et de la forêt / charte forestière et bocagère...
6	Produire et se nourrir	60 000,00 €	Actions du PAAT (installation et transmission, accompagnement aux changements de pratiques agricoles, RHD...)
7	Travailler et produire dans l'industrie et le tertiaire	551 576,24 €	Rénovations énergétiques exemplaires et ingénierie/accompagnement
8	S'adapter aux changements climatiques	100 000,00 €	Projet d'urbanisation prenant en compte les changements climatiques (végétalisation des bâtiments par ex) / récup et réemploi des eaux pluviales et eaux des stations d'épuration
9	Coopérer	13 399,76 €	Mise en place d'actions de coopé en lien avec les thématiques du PCAET
10	Mettre en œuvre le programme LEADER	325 000,00 €	Financement de l'ingénierie du PVS
TOTAL		1 339 976,00 €	

Le nouveau **Comité de programmation LEADER 2023-2027** a pu s'installer le **25 juin 2024** (à Malicorne-sur-Sarthe), avec l'élection du Président du Comité (Philippe GIRARDOT) et de sa Vice-présidente (Chantal ALBAGLI), le vote du règlement Intérieur (RI), la validation de la composition nominative du Comité et de la grille de sélection des projets.

Une **conférence de presse pour le lancement officiel du nouveau programme** a été organisée le 9 septembre 2024, à La Casa Feliz (Sablé-sur-Sarthe), en présence de Laurent DEJOIE, Vice-président du Conseil régional.



4 projets phares en faveur des transitions et ayant bénéficié d'une subvention LEADER 2014-2022, ont été présentés :

- Casa Feliz, Création d'un tiers-lieu culturel d'innovation
- Rénovation énergétique du groupe scolaire de Louplande
- Etude pour la mise en place de l'unité de méthanisation Méthagriloué
- Création d'un magasin de producteurs « La cabane des producteurs » à Mareil-en-Champagne

Enfin, la **convention de partenariat entre le Pays Vallée de la Sarthe et l'association Créavenir** du Crédit Mutuel a été renouvelée pour la période du 15.10.2024 au 31.12.2027.

Elle permet l'ouverture **d'une enveloppe annuelle de 12 000 €**, au profit de porteurs de projets privés :

- **8 000 €** en prêts d'honneur à 0%, sans garantie
- **3 000 €** en subventions uniquement pour des associations
- **1 000 €** sous forme de subvention au profit du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour des actions de communication sur son territoire.



Et en 2025...

2025 sera consacrée à la mise en œuvre du nouveau programme avec l'organisation des premiers Comités de programmation et la sélection des premières demandes de subvention LEADER.

Une communication sur les axes stratégiques sera faite au sein des Conseils communautaires courant 2025. En termes de communication, une vidéo sera réalisée, en lien et complémentarité avec les autres missions du Pays (CEP et PAAT).